



## Lettre ouverte à la mission Auvigne Position - Contribution de la CFDT-Culture Révision générale des Politiques publiques RGPP

*Paris le 8 janvier 2008*

**Mardi 27 novembre 2007**, la CFDT-Culture a été «auditée» par la commission Auvigne dans le cadre de la RGPP.

Si nous préférons le néologisme «auditée», c'est que dans les limites de cet audit, nous avons eu le sentiment que nous ne serions ni «entendus», ni encore moins «écoutés» : la mission n'a certes rien révélé de la commande dont elle était dépositaire.

Depuis, le **12 décembre 2007**, le Conseil de modernisation des politiques publiques a tracé de façon unilatérale la voie de « la modernisation du ministère de la Culture et de la Communication », la ministre accompagnant cette annonce d'un message à l'ensemble des personnels du ministère à défaut d'un vrai dialogue social... et le tout noyé dans une démarche globale dépassant largement le ministère lui-même...

Alors que le bref et trop serré calendrier de « consultation » devrait s'achever sur un dernier temps de travail le **17 janvier 2008**, l'objectif de cette lettre est de confirmer à la commission la position de la CFDT-Culture dans le cadre de la Révision générale des Politiques publiques autour de quatre formulations essentielles :

- **La CFDT-Culture dénonce dans la mise en place de la RGPP une logique avant tout comptable**

Comment ne pas percevoir la RGPP comme réduite au non remplacement d'un départ à la retraite sur trois dans la fonction publique en 2008 (un sur deux dès 2009), ce qui constitue bien "un plan de rigueur" comme l'a reconnu la ministre de l'Économie, Christine Lagarde sur Europe 1 ?

La « révision générale des politiques publiques » est une copie conforme de La « revue des programmes » entreprise par le Premier ministre canadien Jean Chrétien (Parti libéral du Québec) de 1995 à 1998, période au cours de laquelle les crédits des ministères ont été amputés de 5 % à 40 %.

Une boucherie financière, qui s'est traduite par la suppression d'un fonctionnaire sur six, la privatisation en masse de services publics (transports en commun, éducation, énergie, santé) et une dégradation des conditions de vie des Canadiens.

L'enjeu est clair pour la CFDT-Culture : comment la mission Auvigne compte-t-elle s'y prendre pour que la RGPP ne se réduise pas à un plan méthodique de destruction du service public, comme en témoigne « l'exercice de programmation des BOP 2008 très contraint en DRAC » selon la note accompagnant la DNO 2008, habillée de mots doux et trompeurs : « modernisation », plan de « revalorisation »... **et surtout une annonce**

arithmétique simple de la diminution du nombre des directions centrales ou encore le contrôle renforcé des opérateurs !

- **La CFDT-Culture revendique une démarche constructive en faveur d'un meilleur service public de la culture avec une ambition forte : s'inscrire dans la lignée de l'œuvre de Malraux pour la continuer et la dépasser !**

Les mutations de la société, les évolutions démographiques, les pratiques culturelles, l'innovation artistique, les cultures émergentes..., toutes ces transformations obligent à rénover profondément l'intervention publique.

Quels sont les objectifs et les missions du service public culturel pour faire face à ces nouveaux enjeux ? Quelles évolutions pour les missions relevant de la fonction publique et pour les agents ? Chantier complexe et difficile mais indispensable pour la CFDT-Culture.

Alors que la RGPP semble se résumer « à la diminution des directions de l'administration centrale recentrées sur leur mission de pilotage et de stratégie », cette logique quantitative n'apporte que peu d'ambition pour l'avenir de la politique culturelle en France : pour qui et pour quoi cette réforme ?

**Puisque l'on parle de fusion et de réorganisation territoriale de l'État, l'audace consisterait aujourd'hui à proposer, au-delà de l'histoire du ministère de la Culture avec André Malraux, les bases d'une politique publique nationale en faveur de la démocratie culturelle s'appuyant sur le réseau d'expertise des professionnels de la culture et de la jeunesse et des sports.**

**Loin de fusionner pour fusionner, repenser une organisation concertée culture-jeunesse-éducation populaire avec harmonisations territoriales DRAC-DRDJS-DDJS-SDAP est la voie d'avenir pour répondre à la fois aux enjeux de la création, du patrimoine, de la transmission et de la question fondamentale des publics.**

En effet, si l'on s'en tient au guide méthodologique de la RGPP, le premier et, longtemps, le seul document dont nous ayons disposé, l'aspect en définitive purement comptable de la « révision » annoncée ne tient justement aucun compte des spécificités territoriales de notre ministère : il est absurde, par exemple, de « décentraliser » les missions d'expertise, beaucoup trop pointues pour que chaque région constitue son propre pôle, et à terme une telle absurdité conduirait à un gaspillage financier : **il est urgent de valoriser au cœur de la RGPP les missions et compétences d'expertise présentes au sein de notre politique publique d'État** ; la démarche de la RGPP semble totalement les nier, ce que ne peut accepter notre syndicat !

- **La CFDT-Culture persiste à dénoncer une procédure précipitée et l'absence d'un calendrier partagé**

Pour être réussie, une rénovation doit s'appuyer sur un état des lieux et des priorités clairement établies. Elle doit anticiper les évolutions tout en inscrivant dans la durée des objectifs qui auront été clairement élaborés et énoncés.

Le calendrier proposé, avec une première phase de travaux des équipes d'audit de juillet à décembre 2007, et examen des *scenarii* et premières orientations dès la mi-novembre, clôturée par une première réunion du Conseil de la modernisation le 12 décembre ; puis une deuxième phase de diagnostic et de recommandations de janvier à mai ou juin 2008, suivie d'un deuxième Conseil de modernisation, avant mise en œuvre programmée d'ores et déjà de 2009 à 2011, ce calendrier reflète un rythme incompatible avec la consultation réelle de tous les acteurs impliqués.

C'est donc une procédure très rapide qui se met en place avec une grille de lecture fortement orientée vers une seule obsession : faire baisser par tous les moyens le coût de l'État. Le guide méthodologique accompagnant la RGPP donne les véritables clés de ce qui pourrait devenir le saccage général du service public à la française, issu de la Libération, pour lui substituer un modèle anglo-saxon où les valeurs de solidarité sont remplacées par l'obsession de la rentabilité.

Pour la CFDT-Culture, au contraire, une démarche de RGPP devrait permettre, à partir d'un état des lieux partagé, de déboucher sur un agenda de négociations portant sur l'ensemble des sujets à caractère social, sans cette précipitation qui dévoile, sous couvert de l'urgence, la volonté d'un passage en force.

- **Pour la CDFT-Culture, pas de RGPP sans les agents !**

Nous avons souligné à plusieurs reprises la démobilisation et la démotivation des agents, laissés dans l'ignorance de leur avenir. La politique du silence pratiquée par notre ministère (tantôt au motif qu' « aucun scénario n'a été élaboré », tantôt, *off the record*, parce qu' « il ne faut pas affoler les agents »), à peine rompue par un message se voulant rassurant pour accompagner les annonces du Conseil de modernisation, nourrit, au contraire, les hypothèses les plus noires, les scénarios-catastrophes.

Car la RGPP doit être aussi l'occasion de profondes modifications des relations entre l'État employeur et ses salariés. Une redéfinition du dialogue social et de la place de la négociation collective ne peut plus attendre. Ils doivent être évalués et programmés, et ce, pas seulement comme un coût mais d'abord, et surtout, comme un investissement pour l'avenir.

La CFDT-Culture tient pour urgent de mettre en route une réforme de la fonction publique ambitieuse, ce qui ne justifie en aucun cas de verser dans le désordre et la précipitation.

Dans un contexte où les agents du ministère de la Culture sont confrontés à des dégradations de leurs conditions de travail, à la détérioration de leur pouvoir d'achat, à l'absence d'une véritable gestion de l'emploi et des ressources humaines, la RGPP ne saurait faire l'économie d'une réelle consultation des personnels.

**Pour conclure, soyons clairs !**

**La question de la dépense publique ne doit pas être éludée ; mais, pour notre syndicat, si ces différentes étapes devaient ne pas être élaborées ni traversées, ni ces critères pris en compte, nous en resterions simplement à... « un plan de rigueur ».**

**La CFDT-Culture préconise trois mesures d'urgence à engager dans le cadre de la RGPP pour sortir de l'ornière réductrice d'un triste plan de rigueur :**

- 1. redéfinir les périmètres d'intervention de l'État dans le champ de la culture à la lumière de son réseau et de sa capacité d'expertise reconnue et dont le maintien est souhaité d'ailleurs par les partenaires territoriaux (en l'occurrence les villes, premiers partenaires financiers de l'État/ministère de la Culture, qui ont publié, le 16 octobre 2007 un « Manifeste pour la culture des Grandes Villes de France », où est rappelé leur rôle dans les politiques culturelles et demandé à l'État de maintenir le sien), sans tomber dans une lecture simpliste qui limiterait le périmètre du ministère au champ du régalien législatif et administratif.**
- 2. penser une nouvelle organisation territoriale au cœur de ce réseau d'expertise (culture - jeunesse et sports) par une harmonisation DRAC/SDAP/DRDJS/DDJS/ établissements publics nationaux pouvant gérer du patrimoine culturel par exemple.**
- 3. relancer un dialogue social avec le personnel : prendre l'exemple du Centre national de la Cinématographie pour allier à la fois modernisation de l'opérateur mais aussi renégociation de la convention État / DAG / CNC de 1999 pour réaffirmer la place, les missions et les moyens des agents du ministère de la Culture dans de tels opérateurs. Puis continuer à élargir ce dialogue social à tous les secteurs concernés dans le cadre d'une vraie consultation interne.**